



APGTP

Association du paritarisme
Salariés - Employeurs

Représentants des employeurs

Madame, Messieurs Alain PAPE (UNGE), Rémi GEORGE (UNGE), Claude DHOMBRES (UNGE), Thierry PRUVOST (UNGE), Christophe SUSSET (UNGE), Amandine BOUCHON (UNGE), Alain VILLA (CSNGT), Dominique TROUILLOT (CSNGT), Gérard REIGNER (SNEPPIM)

Représentants des salariés

Madame, Messieurs Noureddine BENYAMINA (CFTC), Thierry VEY (CFTC), Sébastien GIRAULT (CFDT), Fabrice DUVEAU (CFDT), Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO), Laurent TABBAGH (CGT), Olivier MUNOZ-RODEA (CGT), Christian BAYLET (CFE- CGC)

Président

Sébastien GIRAULT (représentant du collège salarié)

Vice-président

Alain PAPE (représentant du collège employeur)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE DU 9 JANVIER 2014

APGTP 54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

I. NEGOCIATION ANNUELLE DES SALAIRES MINIMA

CONCLUSION

Les organisations syndicales UNGE et SNEPPIM signent un accord avec la CFDT sur la base d'une augmentation des minimas conventionnels à 1% à compter du 1^{er} janvier 2014.

La CFDT annonce qu'elle va réfléchir à la possibilité de dénoncer l'accord signé par les autres organisations syndicales avec le soutien de la CGT.

Les organisations syndicales CSNGT, CFTC, FO et CFE-CGC signent un accord à 1,4 % d'augmentation des minimas conventionnels accompagné d'une mesure spécifique pour les cadres 41 de 5%.

La CGT ne signe aucun des deux accords proposés et fera savoir dans le délai de 15 jours si elle signe et ou dénonce l'un ou les accords présentés.